

de nouveaux efforts bilatéraux et multilatéraux des pays développés. L'assistance technique est l'un des moyens les plus importants par lesquels les pays donateurs peuvent faire œuvre utile et le Canada accordera la plus haute priorité aux demandes d'assistance dans le domaine de l'agriculture et des pêcheries tout en intensifiant l'assistance qu'il fournit actuellement dans d'autres domaines tels que la fourniture d'engrais, de parasitocides et d'instruments aratoires.

En outre, le Canada prévoit que la nécessité de satisfaire les besoins passagers en denrées alimentaires se prolongera. A cet égard, le Programme alimentaire mondial est appelé à jouer un rôle capital, les contributions du Canada à ce programme ayant quadruplé depuis trois ans. Le Canada considère l'aide alimentaire non seulement comme un secours humanitaire aux affamés mais aussi comme faisant partie intégrante de son assistance ordinaire au développement. Par exemple, l'envoi par le Canada, en 1966, d'un million de tonnes de produits alimentaires à l'Inde a libéré des devises qui pourront être utilisées à des fins plus directement liées aux besoins essentiels de l'économie. Le Canada continuera à fournir une assistance alimentaire sous forme de dons plutôt que de prêts pour ne pas alourdir le fardeau du service de la dette des pays en voie de développement.

#### **Organisation pour le développement industriel**

Le Conseil du commerce et du développement, au cours de sa dernière session, a reconnu qu'à l'avenir il faudrait accorder davantage d'attention à l'assistance visant à encourager les activités de promotion commerciale. L'Organisation des Nations Unies dispose à présent d'un mécanisme perfectionné pour évaluer les besoins et canaliser efficacement les efforts. Beaucoup de choses dépendront de la réussite des mesures adoptées par les pays en voie de développement en vue d'élargir la base de leur développement industriel. Le Canada note avec satisfaction la création prochaine de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI); il collaborera avec d'autres Membres de l'Organisation pour essayer d'en faire un organe efficace. Certains tâtonnements sont inévitables. Il est indispensable d'aplanir la voie de cette nouvelle organisation et plus particulièrement d'étudier les moyens qui permettront de l'intégrer rapidement et efficacement à la famille des Nations Unies. Cet organisme pourra ensuite tirer parti de l'expérience d'autres organes des Nations Unies qui s'occupent du développement industriel et donner une nouvelle impulsion aux travaux en cours. Il faut réfléchir attentivement aux meilleurs moyens de mettre au point une coopération complète entre l'ONUDI et les autres organes de la famille des Nations Unies.